

Les pratiques "Hors cadre" de la FFK

Nous recevons quotidiennement de nombreux courriels ou appels de personnes parfois inquiètes ou perdues s'interrogeant sur certaines pratiques « kinésiologiques » pouvant nuire à notre pratique.

Cette année, la FFK sera résolument plus active et plus forte aussi dans sa manière de communiquer.

Cela commence dès aujourd'hui avec un "recadrage" de notre profession...

Nous recevons quotidiennement de nombreux courriels ou appels de personnes parfois inquiètes ou perdues s'interrogeant sur certaines pratiques « kinésiologiques » pouvant nuire à notre pratique.

En toute conscience, et parce que nous construisons année après année depuis notre existence en 1992 notre profession, voici clairement ce que la FFK refuse :

- Les kinésiologues qui utilisent des terminologies réservées au corps médical tels que "traiter", "soigner", "diagnostiquer", "patients", etc.
- Celles et ceux qui encouragent les personnes qu'ils reçoivent en consultation à arrêter ou modifier tout traitement prescrit par leur médecin ou un autre spécialiste médical.
- Celles et ceux qui organisent des séances en kinésiologie à distance, par visio-conférence par Skype, ou encore qui pratique à distance un auto-test pour donner une réponse à une question posée, etc. Le principe même de la kinésiologie est d'utiliser le test musculaire et d'effectuer les équilibrations sur la personne en présentiel. Le transfert est donc exclusivement réservé aux personnes ne pouvant pas être testées directement (certaines formes de handicap, bébé...) mais toutefois toujours présentes en face à face avec leur kinésiologue.
- Les kinésiologues faisant appel aux "anges gardiens", "guides spirituels" et autres appellations du genre. Celles et ceux qui font aussi de la "déprogrammation cellulaire", du "ré-encodage cellulaire", etc...
- Les kinésiologues se disant "diplômés" en kinésiologie. Au terme de son cursus de formation, l'apprenant reçoit une « Attestation de Compétences » de la part de son Centre de formation et éventuellement une « Certification de Compétences fédérale » délivrée par nos services.
- Celles et ceux qui se disent "praticiens en kinésiologie" ou "kinésiologues" alors qu'ils n'ont effectué que quelques stages comme le Touch for Health ou le Brain Gym (par exemple). La « Certification de Compétences » de la FFK pour le métier de Kinésiologue, ne s'obtient qu'après un parcours complet de 600 h minimum, ponctué par un examen final.
- Celles et ceux qui se donnent un titre de type "coach-kinésiologues", "kinésiologue énergétique" ou autres... Vous pouvez bien entendu avoir plusieurs cordes à votre arc mais si nous voulons que la kinésiologie soit un jour reconnue comme telle, mieux vaut éviter les associations avec des professions elles-mêmes parfois non reconnues, voire remises en question pour certaines.
- Celles et ceux qui donnent, volontairement, rendez-vous à leurs clients toutes les semaines ou qui cherchent à leur vendre des packs avec un nombre de séances défini garantissant un succès total.
- Celles et ceux qui proposent des formations au test musculaire en quelques heures à peine et tout enseignement sommaire portant atteinte à la profession et nuisant à l'apprenant. Rappelons que le test musculaire est un outil précieux qui demande beaucoup de pratique. On ne peut pas l'enseigner à la va-vite. Son utilisation mal maîtrisée par certains pourrait faire du tort à notre profession. La découverte sur le test musculaire doit rester sous forme de démonstration et non pas sous forme de formation.
- Celles et ceux qui ne respectent pas le code de déontologie et l'éthique de la FFK (voir notre site Internet).